



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Présents : M. André SIMON, M. Didier ERULIN, Mme Yolande CHERY, M. Laurent NOIRAUT (arrivé à 19h50), M. Thomas MÉNAGÉ, M. Roger LORILLOT, Mme Christiane PERON, Mme Elodie BONNEFON, Mme Line CHAMTON, M. Thomas BAGRIN, M. Pascal GRANGER, Mme Isabelle BAUSIER, M. François PIGEON, M. Stéphane RAGONNET, Mme Corinne MARCHAND.

Excusés: /

COMPTE DE GESTION 2014: BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le trésorier, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2014: BUDGET ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 du budget assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre et 2 abstentions,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le trésorier, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après examen du Compte Administratif 2014 du budget principal de la commune d'Ouchamps, présenté par Mr André SIMON, Maire, est invité à procéder au vote.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2014,

après s'être fait présenté le budget primitif 2014 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rapportent,

- Approuve, à l'unanimité, les résultats définitifs.

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr André SIMON, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

A / Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	116 611.92 €
- un déficit cumulé d'investissement de	115 513.96 €

- un reste à percevoir positif de

31 557.13 €

1 - Décide d'affecter à l'unanimité, le résultat excédentaire de fonctionnement :

- au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit **83 956.83 €** - ligne 002, affectation à l'excédent reporté de fonctionnement soit **32 655.09 €**

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après examen du Compte Administratif 2014 du budget assainissement de la commune d'Ouchamps, présenté par Mr André SIMON, Maire, est invité à procéder au vote.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2014,

après s'être fait présenté le budget primitif 2014 d'assainissement et les décisions modificatives qui s'y rapportent,

- Approuve, les résultats définitifs, par 14 voix pour et une abstention

BUDGET-ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André SIMON, Maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

A / Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de **29 258.15 €**

- un excédent cumulé d'investissement de **29 803.00 €**

1 - Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement, par 13 voix pour et 2 abstentions :

- ligne 001, affectation de l'excédent reporté d'investissement soit **29 803.00 €**

- ligne 002, affectation à l'excédent reporté de fonctionnement soit **29 258.15€**

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES EN 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A voté pour 2015 par 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, les taux des taxes directes locales aux taux suivants :

Taxe d'habitation : 16.50 %

Taxe foncière bâtie : 22.50 %

Taxe foncière non bâtie : 58.00 %

SUBVENTIONS COMMUNALES 2015

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au vote des subventions communales pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix Pour, 4 voix contre et 3 abstentions,
-Vote les subventions suivantes:

Association de Chasse (ACCA)	400.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	500.00 €
ARIPE	400.00 €
Comités des Fêtes	3 500.00 €
UNRPA	800.00 €
Association des donateurs de sang	50.00 €
FNACA	75.00 €
Club tennis de table Ouchamps	400.00€
Tennis club Fougères-Ouchamps	400.00€
Union Sportive Fougères-Ouchamps(football)	400.00€

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 : BUDGET DE LA COMMUNE

Le Maire présente au Conseil Municipal le détail du budget primitif pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-vote, par 13 voix pour et 2 abstentions , le budget primitif 2015 qui s'équilibre à :

section de Fonctionnement : 545 410.00 €

section d'Investissement : 256 563.00 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire présente au Conseil Municipal le détail du budget primitif pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-vote, à l'unanimité, le budget primitif assainissement 2015 qui s'équilibre à :

section de Fonctionnement : 92 926.00 €

section d'Investissement : 50 688.00 €.

DESIGNATION D'UN DELEGUE CLECT (Commission Locale d'Évacuation des Charges Transférées)

Le Maire explique au Conseil Municipal que conformément au Code Général des collectivités Territoriales et au Code des Impôts, la Communauté de Communes du Val de Cher-Controis a institué une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Chacune des communes membres doit nommer un représentant.

le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de nommer:

Mme Christiane PERON

Cette décision sera notifiée à la Communauté de Communes Val de Cher-Controis

PROPOSITION DE FERMETURE DE LA 9^{ème} CLASSE AU SEING DU R.P.I . FEINGS-FOUGERES-SUR-BIEVRE-OUCHAMPS

Le Maire expose au Conseil Municipal la proposition communiquée par lettre en date du 30 mars 2015, du Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale de fermer la 9^{ème} classe au sein du R.P.I. Feings – Fougères-sur-Bièvre – Ouchamps.

A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse cette fermeture de classe.

Cette décision sera notifiée à Mr le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale de Loir-et-Cher.

AFFAIRES DIVERSES

- **Chemin Piochonne** : Les riverains ne parvenant pas à se mettre d'accord quant à l'emplacement du chemin communal, la commune va faire appel à un géomètre pour effectuer un bornage.
- **Chemin CR 36 de la savaterie aux souterrains** : Un riverain a sollicité plusieurs élus sur le fait que ce chemin ne serait pas à la bonne largeur. Une procédure est en cours avec un conciliateur de justice.
- **Travaux église** : la commission d'appel d'offre pour l'ouverture des plis de candidature est prévue le lundi 20 avril 2015 à 18h30.